|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Fiche descriptive de la formation** |  |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | |  | **La Formation syndicale Cgt - Prudis**  Espace vie syndicale  263, rue de Paris  Case 4-3  93516 Montreuil Cedex | Tél : 01.55.82.82.39  Courriel : [prudis@cgt.fr](mailto:prudis@cgt.fr) | | Site internet : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr> | |   **016 – Se préparer pour former à la Session 6 : La rupture du contrat de travail pour les formatrices et formateurs**  Public : Les formatrices et formateurs des formation Prudis qui vont dispenser la Session 6 dans leur territoire.  Le contexte qui amène à faire de la formation :  Cette formation s’inscrit dans la famille de formation **« outiller à la responsabilité ».**  La formation Session 6 – La rupture du contrat de travail fait partie des formations indispensables pour toutes les conseillères et tous les conseillers prud’hommes et doit être réalisée au plus près dans les territoires. Elle sera mise à jour à la fin du 1er semestre 2025 et sera disponible à la fin juillet 2025. Les principales modifications portent sur l’actualisation des références juridiques, sur le rajout de fiches formateur.rice.s qui donnent d’avantage d’éléments aux intervenant.e.s, notamment.  De plus, les formatrices et formateurs vont à la fois repérer les éléments indispensables sur les différents modes de rupture du contrat de travail, ainsi que les points de vigilance à vérifier pour une rupture à l’initiative de l’employeur ou à l’initiative du salarié. Elles et ils vont aussi s’approprier la logique du déroulé pédagogique et des activités pédagogiques.  Les objectifs de formation :  Les stagiaires seront outillés pour intervenir et animer la formation session 5 – La modification du contrat de travail.  Les thèmes abordés :   1. Présentation du découpage thématique et des objectifs pédagogiques de la session, des thèmes et des moments ; 2. Présentation des déroulés et des activités pédagogiques 3. Les savoirs indispensables sur les différents modes de rupture du contrat de travail, la rupture à l’initiative de l’employeur ou à l’initiative du salarié. 4. La mise en pratique des activités pédagogiques.   Les prérequis à cette formation :  Avoir suivi la formation de formatrices et formateurs CGT  Avoir suivi les formations de la Session 1 à la Session 6 du cursus d’entrée dans le mandat.  Évaluations prévues :  Évaluations formatives au cours des mises en pratique.  Évaluations sommatives de fin de moment ou de thème.  Évaluation appréciative en fin de journée et en fin de formation.  Forme et durée de l’action de formation  Stage de 3 jours du lundi 1er (14h00) au mercredi 3 (12h30) septembre 2025 au Centre confédéral de formation syndicale Benoît Frachon à Gif-sur-Yvette (91). Arrêt Courcelle sur Yvette de la ligne B du RER.  Le centre est accessible aux personnes à mobilité réduite.  Les frais de transport seront remboursés aux stagiaires sur présentation des justificatifs.  Les frais d’hébergements et de restauration sont pris en charge par PRUDIS-CGT. | | |
|  | | |